

HEP-VD : Réflexions sur la situation en août 2004

Note adressée

- à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

-à la Direction de la HEP-VD

-aux services employeurs (SESAF, DGEO, DGEP)

par

la Société pédagogique vaudoise (SPV)

Depuis l'ouverture de la HEP-VD, la Société pédagogique vaudoise s'est montrée relativement compréhensive et discrète en ce qui concerne ce qui pouvait apparaître comme des dysfonctionnements du nouvel institut de formation, difficultés que des membres de la SPV faisaient régulièrement remonter à notre secrétariat.

Comme d'autres acteurs, nous estimions qu'il s'agissait là d'erreurs dites « de jeunesse » et que des ajustements raisonnables allaient rapidement être trouvés.

Certains nous ont reproché cette discrétion et fustigent notre pusillanimité.

Aujourd'hui, s'appuyant sur une écoute nouvelle, qui coïncide avec le transfert de la HEP à la DGES et profitant des opportunités offertes, tant par les résultats de l'audit externe sur la HEP que par les travaux des commissions de reconnaissance des diplômes de la CDIP, la SPV porte à la connaissance de la DGES, de la direction de la HEP-VD et des services employeurs un certain nombre de remarques et observations.

La SPV pose également quelques demandes formelles.

Nous ne manquons pas de penser que ces observations pourront être intégrées à la réflexion sur l'avenir à court et à moyen terme de l'institut vaudois de formation des maîtres.

Certaines de ces remarques sont connues, d'autres pourront paraître des points de détails, enfin, certaines nécessiteraient des choix politiques nouveaux et forts, tant vaudois que romands ou peut-être même fédéraux.

Mais nous nous permettons de rappeler l'adage selon lequel bien souvent « le Diable se cache dans les détails » et sommes persuadés que des ajustements qui pourraient paraître modestes seraient néanmoins susceptibles de restaurer la confiance dans la HEP-VD, maison devant laquelle, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, s'allongent par ailleurs les files d'attentes de candidates et candidats à la profession d'enseignant.

Une communication interne et externe/une information aux partenaires déficientes

Dès l'ouverture de la HEP-VD, il est apparu que les flux d'information étaient gérés de manière pour le moins aléatoire.

Chaque acteur semblait se sentir autorisé à donner des réponses aux questions posées par nos collègues, dans le cas même où ces réponses se trouvaient hors de son champ de compétences et de responsabilités. En conséquence, les informations données se trouvaient alors être souvent contradictoires.

Des échos, issus de la HEP-VD même, montraient que la communication interne était également pour le moins difficile. Dans ce sens, l'apparente difficulté pour l'association des professeurs-formateurs de faire valoir ses droits ainsi que d'obtenir de l'information de manière partenariale n'a fait que renforcer le flou et l'imprécision, conduisant à une culture de la rumeur particulièrement détestable.

En ce qui concerne la SPV, de nombreux dossiers lui ont « échappé », notre association ne trouvant pas d'interlocuteur fiable et fort et ne voulant pas participer peu ou prou à cette « culture » du flou et de l'imprécision. On pourra relever dans ce champ l'absence d'articulation claire et de définition entre les lieux de décision de la HEP-VD. Ainsi, des cadres de la HEP-VD s'autorisaient à annoncer - de manière encore une fois contradictoire suivant les interlocuteurs - des revalorisations salariales dont la décision appartient, comme on le sait, aux services employeurs.... Ce fut le cas également en ce qui concerne les cursus de formation proposés, les décharges offertes aux maîtres, ou les défraiements versés aux étudiants en responsabilités dans les classes.

Autre exemple : les responsabilités des praticiens-formateurs sont allégrement définies comme à géométrie variable. La responsabilité de la HEP-VD n'étant en cette matière pas seule engagée. Ainsi, alors qu'à de nombreuses reprises la SPV s'est émue de l'absence d'accompagnement pédagogique des maîtres dans les établissements, notre association s'est vu répondre par les services employeurs que les praticiens-formateurs, au-delà de leur responsabilité dans la formation des étudiants, pourraient également appuyer les collègues en place ou les remplaçants...

De la même manière, il a été difficile pour l'Association vaudoise des maîtres de travaux manuels et l'Association vaudoise des maîtresses en activités créatrices sur textiles (associations de la SPV) de faire valoir leur volonté de voir être mise sur pied une formation dans leurs disciplines respectives, le va et vient décisionnel entre la HEP et les services employeurs conduisant à un véritable rodéo. A cet égard, force nous est de relever que la SPV, loin d'être considérée et présentée comme un partenaire naturel, semble être ressentie comme un « empêcheur de tourner en rond », et traitée avec un brin de condescendance. Nous n'en voulons pour preuve que le « ratage » complet de l'intervention de la SPV auprès des étudiants, aucun de ceux-ci ne s'y étant présenté, malgré une information à eux transmise par la HEP-VD et un affichage à ce propos ...

L'honnêteté conduit pourtant à relever qu'en un cas précis la SPV a été entendue : le sort fait aux maîtres-hôtes a pu être sensiblement amélioré (formation et défraiements).

Réunie de manière aléatoire et sans véritable contenu, la Commission consultative de la HEP est un lieu qui doit pouvoir assurer un suivi et un regard extérieur sur les activités de la HEP. Loin d'être considéré comme un passage obligé, la SPV demande que cet instrument de régulation puisse exercer ses prérogatives, tel que prévu par les textes légaux.

Enfin, à notre connaissance, la gestion RH des professeurs-formateurs semble avoir également connu des couacs importants, ce qui a même pu conduire, en un cas connu par la SPV, à des pressions sur un professeur-formateur de la HEP-VD, engagé en CDI, afin que ce dernier diminue volontairement son taux d'activité.

La complexité de l'organisation

En forçant à peine le trait et sans vouloir tomber à tout prix dans la caricature, tout se passe pourtant comme si la recherche de la complexité était le moteur organisationnel principal de la HEP-VD.

Dans ce sens, on peut se demander si l'absence à la tête de la HEP-VD d'un véritable manager, responsable de la seule organisation, n'est pas la cause principale de cet état de fait et si le pilotage par un seul directeur responsable et de l'organisation et de la pédagogie est tout simplement et humainement possible. Mais nous croyons savoir que les réflexions de la DGES vont également dans ce sens...

Pour exemples, causes et conséquences de cette complexité, nous nous contenterons de citer :

- Une hiérarchie de la HEP-VD peu lisible, «tentaculaire» et qui apparaît comme surdimensionnée;
- L'entrée semestrielle ... qui met en émoi la HEP-VD 2 fois par année ;
- L'ajustement de l'entrée sur les cours universitaires ;
- La volonté de placer les temps de la formation continue quand les professeurs-formateurs ne sont pas appelés à dispenser des modules de formation initiale, qui fait fi des réalités de l'organisation et des besoins des établissements scolaires du canton ;
- L'éclatement des modules de formation dans le temps et dans l'espace qui conduit à une gestion extrêmement difficile d'un engagement professionnel complémentaire pour les étudiants en formation initiale ;
- Les déclinaisons proposées pour les formations complémentaires - non négociées avec les associations professionnelles - qui, dans la réalité, sont quasiment impossibles à gérer pour les maîtres et les établissements (longueur de la formation, organisation, exigences de contenus, reconnaissance insuffisante des acquis et... financement) ;
- La quasi impossibilité de tenir les liens pourtant indispensables entre les professeurs-formateurs de la HEP-VD et les praticiens-formateurs qui agissent dans les établissements scolaires.

Le sort fait à la formation continue et aux ressources pédagogiques

Si la SPV relève avec satisfaction et reconnaissance que sa proposition de voir être prochainement mise sur pied une commission de la formation continue (regroupant des responsables de la HEP-VD en tant qu'expert, les services employeurs comme garant des dispositions statutaires et les associations de maîtres) semble bien accueillie, elle émet les plus grandes inquiétudes sur le futur de la formation continue en tant que facteur de professionnalisme.

En effet, les récentes déclarations politiques sur le « recentrage de la HEP-VD sur la formation initiale », les coupes dans les crédits budgétaires et l'impossibilité concrète de la HEP-VD de pouvoir répondre au besoin de formation reconnu par les textes légaux (Lpers et LHEP¹) - soit

¹ A ce propos, il conviendrait très rapidement de « rapatrier » les articles relatifs aux droit et devoir de formation continue dans la Loi scolaire, tel que la SPV l'a toujours soutenu et demandé.

environ 40000 heures annuelles -, ainsi qu'une certaine « distance » des services employeurs à ce propos sont plus qu'inquiétantes.

La SPV saisit l'opportunité de cette note pour réaffirmer formellement son attachement et sa défense de cet aspect de la profession.

Dans ce cadre, et ce pourrait être un des premiers travaux de la future commission, il s'agirait de pouvoir « renégocier » et la part prise par la HEP-VD dans le cadre général de la formation continue des enseignants vaudois et les questions relatives à son financement, notamment celle des subsidés accordés aux collègues qui se forment hors des offres de l'institut « officiel » de formation des maîtres vaudois.²

Dans un autre registre, les promesses avancées par le politique en ce qui concerne les centres de ressources, en particulier le fait que ceux-ci pourraient à terme être « multi-site », ne semblent pas devoir être tenues. C'est regrettable, pour le moins.

Pire, après que l'on a assisté au démantèlement complet des facilités offertes aux collègues en matière de prêt (déplacement dorénavant obligatoire sur le site des Cèdres pour les collègues qui désirent emprunter des documents), c'est l'existence même du centre de ressources qui apparaît devoir être mise en cause.

C'est pourquoi, la SPV rappelle avec vigueur qu'elle se battra pour défendre cette prestation, indispensable au bon fonctionnement des collègues, des établissements et de l'école. Il en va de même pour le média-bus, récemment mis en place, qui a reçu un accueil extrêmement favorable et dont le financement doit être assuré, à moyen terme, au-delà de son subventionnement par des crédits de la Confédération.

Régulation de la formation initiale

Alors que les coupes budgétaires réduisent le nombre de postes de travail et que les perspectives proposées par le SCRIS montrent que le nombre d'élèves qui entrent dans la scolarité obligatoire va diminuant dès 2006 (de l'ordre de 200 élèves de moins par année), les files d'attente se massent pourtant à l'entrée de la HEP-VD.

Dans ce cadre, la SPV s'interroge sur le sort fait à l'observatoire de l'emploi et demande quelle régulation est proposée.

Pour faire très court, la SPV émet les plus grandes réserves sur le recentrage annoncé de la HEP-VD sur la formation initiale (voir plus haut) et craint que celle-ci ne devienne rapidement un lieu de production de futurs maîtres sans emploi !

Les formations offertes et la question des titres

La SPV considère que le « séisme » intervenu suite au refus des commissions CDIP de reconnaissances des diplômes de valider les formations proposées par la HEP-VD doit être saisi comme une opportunité forte de recentrage et de réflexion autour de notre institut vaudois de formation des maîtres.

Dans un premier temps, il convient de s'assurer - et la SPV le demande formellement - que les affirmations selon lesquelles les diplômes délivrés jusqu'ici par la HEP-VD seront reconnus par la CDIP une fois réalisés les ajustements exigés par cette dernière. A ce jour, rien de concret ne nous permet de penser que cette reconnaissance n'intervienne automatiquement. Voilà le genre d'affirmation qu'il s'agit de solidifier.

² Cet octroi de subsidés devant dépendre des services employeurs et non pas de la HEP-VD !

En ce qui concerne la suite à donner aux exigences des commissions CDIP et dans le cadre des « exigences » posées par les accords de Bologne, il apparaît que la question de la survie du modèle vaudois de maître secondaire « semi-généraliste » est posée.

La SPV demande à ce propos que l'ensemble des considérants relatifs à cette question soient évalués et ceci en concertation avec les associations professionnelles et syndicats d'enseignants. Des réponses doivent pouvoir être apportées, notamment à 3 questions : l'encadrement particulier nécessaire aux élèves de VSO/VSG au cas où serait pérennisée l'orientation en trois voies à la fin du Cycle de transition, le(s) statut(s) des enseignants (en lien avec les travaux de DECFO) et l'opportunité de discuter un éventuel rattachement des classes des 5^{ème} et 6^{ème} degrés au primaire.

Dans un autre registre, la SPV interroge le suivi de l'activité des praticiens-formateurs. Elle réunira à l'automne 2004 ses membres qui se sont engagés dans cette formation et cette responsabilité. Lors de cette rencontre, la SPV évaluera notamment la formation des pra-fo; ainsi que le fonctionnement effectif de la certification des étudiants, en particulier les parts respectives prises en cette matière par la HEP-VD, les directions d'établissements et les praticiens-formateurs.

En ce qui concerne le stage en responsabilité, la SPV relève que les difficultés d'organisation évoquées plus haut conduisent à des situations aberrantes. Pour exemple, le fait qu'un étudiant puisse être certifié dans son option de compétence (semi-généraliste) sans avoir pratiqué cette discipline sur le terrain est inacceptable

La SPV demande par ailleurs que les questions de la maîtrise professionnelle (promesses difficilement tenues et promotion de formations complémentaires telles que celle de maître d'appui...), celle de la reconnaissance des acquis et titres anciens, ainsi que celle la reconnaissance du titre de praticien-formateur soient discutées. A ce dernier propos, il apparaît en particulier que les diplômes décernés par la HEP-VD puissent permettre d'obtenir des crédits reconnus par la FAPSE, alors que celui acquis lors de la formation de praticien-formateur ne le serait pas. Des responsables de la formation seraient-ils considérés comme moins compétents que leurs étudiants ? C'est à tout le moins interrogeant...

Sur un plan plus général, la SPV met en avant une défense forte de la formation des généralistes. Elle s'opposera à toute nouvelle décision qui aggraverait la distance entre les formations des maîtres généralistes et des maîtres spécialistes.

Enfin, la SPV pose une question de fond : La HEP-VD forme-t-elle des enseignants CDIP compatibles, CIIP compatibles, ou des enseignants vaudois destinés à une structure, des ordres d'enseignement, une organisation et des statuts particuliers que l'on considérerait comme immuables?

Les contenus de formation

La SPV pose ici une demande forte, qui est celle d'être associée au plus près à la re-discussion des contenus une fois adoptées des modification de cursus post-Bologne, notamment dans le cas où disparaîtrait purement et simplement la formation de maître secondaire semi-généraliste. Elle réitère son exigence de ne pas voir se creuser les écarts entre la formation des généralistes et celle des autres types d'enseignants.

La SPV a également à faire valoir ses réflexions en ce qui concerne les points suivants, réflexions que nous ne désirons pas développer ici, mais que nous aimerions pouvoir discuter avec les responsables de la formation des maîtres vaudois. Il s'agit, notamment, de :

- Les exigences en ce qui concerne l'allemand dans le cursus de formation des généralistes et notamment pour celles et ceux qui choisissent l'option -2+2;
- Les volumes de formation et les crédits respectifs proposés dans les formations initiales, notamment ceux consacrés à l'apprentissage de la lecture, ceux qui concernent la formation en éducation physique des généralistes, ainsi que l'ampleur des modules autour du développement personnel en situation professionnelle (qui nous semblent bien importants relativement aux autres exigences de la profession);
- Les liens et articulations entre la formation professionnelle pratique des étudiants et la théorie, dispensées respectivement par la HE-VD et les établissements partenaires de formation ;
- La dispense de formation à l'inter et à la transdisciplinarité ;
- Le volume réel d'un crédit ECTS de formation (à géométrie très variable à notre connaissance) ;
- ...

C'est encore une fois persuadée qu'il existe aujourd'hui une opportunité et une obligation forte de redéfinition des processus de formation des maîtres par la HEP-VD que la SPV propose les réflexions et dépose les demandes formelles ci-dessus exprimées.

Et c'est également persuadée qu'elle sera entendue par les lecteurs de cette note que la SPV la confie à vos bons soins.

Comité cantonal de la SPV
Août 2004